

## C. PCT 1648

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) invite les représentants des membres et des observateurs du *Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)* à sa seizième session, qui se tiendra uniquement à distance tous les jours du lundi 6 février au mercredi 8 février 2023 de 12 heures à 15 heures (heure d'Europe centrale).

Le projet d'ordre du jour de la session (document PCT/WG/16/1 Prov.) et d'autres documents de travail sont disponibles sur le site Web de l'OMPI à l'adresse [https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=75232](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75232).

Les participants peuvent suivre les délibérations en ligne, soit par l'intermédiaire de la plateforme de participation à distance, qui permet aux délégués de prendre la parole, soit en suivant la diffusion directement sur le site Web de l'OMPI. L'interprétation simultanée sera assurée en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe.

Le Bureau international de l'OMPI saurait gré aux délégations de bien vouloir lui communiquer, d'ici au vendredi 13 janvier 2023, les nom(s), qualité(s) et adresse(s) électronique(s) des représentants qui assisteront à la session. À cet effet, les représentants sont priés de s'enregistrer en ligne à l'adresse [https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration\\_id=492](https://www.wipo.int/registration/fr/form.jsp?organization=WIPO&registration_id=492) en utilisant le code suivant : WS98HG77DS. Les délégations sont priées de respecter le délai d'enregistrement compte tenu des dispositions techniques qui doivent être mises en place pour une participation à distance. Les délégués enregistrés qui participeront à distance seront contactés avant le début de la session au sujet des modalités techniques d'accès à la réunion via la plateforme de téléconférence.

L'OMPI encourage l'égalité des sexes dans toutes ses réunions et saurait gré aux délégations de bien vouloir tenir compte de ce principe dans la désignation de leurs représentants.

Toute question supplémentaire concernant cette réunion peut être adressée au Secrétariat de l'OMPI à l'adresse suivante : [pct.wg@wipo.int](mailto:pct.wg@wipo.int).



Le 14 décembre 2022